



Centre de Tunis pour la liberté de la presse

Adresse : 04 rue de Mexique 1002 Belvédère Tunis

N° de tél : +216 71288655

Fax: +216 71288655

site : www.ctlj.orgmailto:info@ctlj.org



RAPPORT : LES VIOLATIONS COMMISES SUR LES FEMMES JOURNALISTES



Octobre 2012/ Avril 2013





Centre de Tunis pour la liberté de la presse

Adresse : 04 rue de Mexique 1002 Belvédère Tunis

N° de tél : +216 71288655

Fax: +216 71288655

site : www.ctlj.orgmailto:info@ctlj.org

Staff de l'unité :

Le site web www.ctlj.org

Tel et Fax de l'unité : 71890956

□ Le coordinateur général du projet : FahemBoukaddous

Email : fahem.boukaddous@ctlj.org

Téléphone : 95843975

□ L'assistante du projet : AhlemBousserwel

email : info@ctlj.org

Téléphone:24 54 93 73

□ Le Moniteur des violations : Mohamed Yassine Jlassi

Email : observatoire@ctlj.org

Téléphone:22 65 20 08

□ Responsable multimédia : Tarek Alghorani

email : tg@ctlj.org

Téléphone:27 42 93 22

□ Le consultant juridique maitre : MondherCherni

Email : maitrechernimondher@gmail.com

Téléphone:98 35 15 84

RAPPORT SUR LES VIOLATIONS COMMISES SUR LES FEMMES JOURNALISTES

Octobre 2012/ Avril 2013

1. **Préambule** : La révolution tunisienne a triomphé de l'un des plus importants slogans: La liberté. Elle a donc imposé les libertés médiatiques, éradiqué les résidus de la peur chez les journalistes et les receveurs de l'information, permis la multiplication et la pluralité des supports médiatiques, évacué les interdits de leur contenu et nombreux sont ceux qui ont rejoint le secteur pour ce qu'il représente, désormais, comme garantie pour la défense des libertés publiques et individuelles ainsi que pour le renforcement du développement politique et social.

Néanmoins, la sphère professionnelle a connu, le contrecoup, d'une escalade des agressions sur le secteur et sur ceux qui y travaillent, au point de susciter de sérieuses inquiétudes quant à un possible retour aux anciennes pratiques dans le champ des libertés.

L'Observatoire du Centre de Tunis pour la Liberté de la Presse a procédé, depuis le mois d'octobre 2012, à la publication de communiqués et de rapports périodiques qui recensent les différentes violations et leurs natures, avec à chaque fois, les recommandations nécessaires pour y mettre fin et s'y opposer d'une manière efficace. Après tant de mois, le Centre a voulu, cette fois, traiter ces violations selon la notion du genre pour ce qui concerne les femmes journalistes.

II. Lecture exhaustive des violations commises sur les journalistes femmes, octobre 2012 /avril 2013

- Les méthodes de communications avec les victimes des violations :



Centre de Tunis pour la liberté de la presse

Adresse : 04 rue de Mexique 1002 Belvédère Tunis

N° de tél : +216 71288655

Fax: +216 71288655

site : [www.ctlj.orgmailto:info@ctlj.org](mailto:info@ctlj.org)

L'Observatoire du Centre de Tunis pour la Liberté de la Presse a enregistré 38 agressions commises sur des femmes, qui exercent dans le secteur de la Presse, selon les méthodes suivantes :

- La réception de plaintes et de témoignages adressées directement par les agressées elles mêmes, au Centre de Tunis pour la Liberté de la Presse
 - La réception de courriels
 - La prise de contact avec un certain nombre d'agressées dont le cas a été relaté dans différents supports médiatiques ou par le biais de relais sociaux
 - Sur la base de faits rapportés par des activistes des droits humains
 - Sur la base de déclarations faites aux entreprises de presse ou celles de l'agresseur lui-même.
- Paysage statistique :

*Durant la période d'observation ci-dessous indiquée, on constate que 28 violations contre 38 femmes travaillant dans le secteur de l'information ont été enregistrées.

Le graphique ci-dessous localise les zones géographiques où ont eu lieu des violations sur toute la République tunisienne. Comme on le voit en évidence, le plus grand nombre de journalistes ayant subi des agressions est enregistré dans la capitale Tunis, à cause de la concentration du champ médiatique, d'une part, et en raison de la difficulté de l'observation des violations dans les régions intérieures ainsi qu'au nombre, plutôt, réduit de l'effectif de la presse régionale en comparaison avec celui centrale.

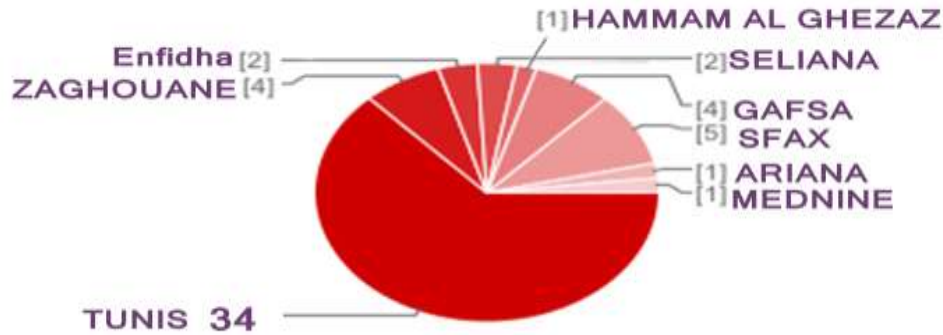
Centre de Tunis pour la liberté de la presse

Adresse : 04 rue de Mexique 1002 Belvédère Tunis

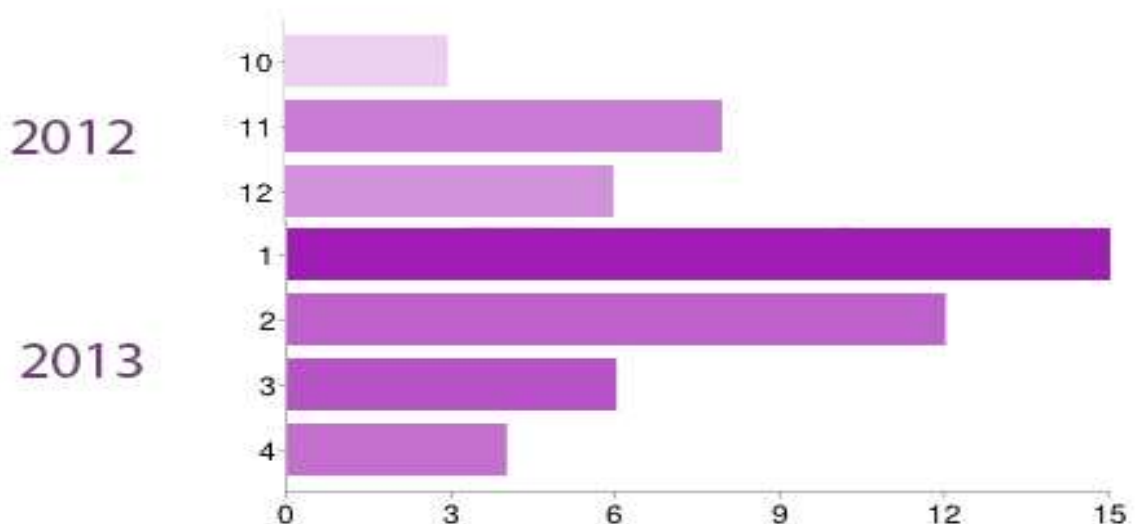
N° de tél : +216 71288655

Fax: +216 71288655

site : www.ctlj.orgmailto:info@ctlj.org



*Le graphique suivant démontre le rythme, depuis le mois d'octobre à ce jour. On constate que les violations ayant touché les journalistes femmes ont connu leur point culminant au mois de janvier 2013, avec un nombre qui atteint 15 violations sur un total de 56 violations contre les journalistes en Tunisie et qui coïncide avec la tenue de manifestations, marches, grands rassemblements populaires, à caractère social et politique oui il y a intervention de la Sécurité, plutôt, avec un acharnement exagéré.



*Dans le graphique ci-dessous, on peut relever la nature des violations que rencontrent les journalistes femmes et qui se

distingue, tant à travers l'interdiction de mener sa mission, qu'aux poursuites judiciaires en passant par la confiscation du matériel de travail. On remarque, également, que la majorité des violations que nous avons observées relèvent de l'interdiction de travailler, au nombre de 24 agressions, suivies, d'agressions verbales au nombre de 22.



- *Une structure mentale générale alimente les agressions contre les journalistes femmes*

Quatre journalistes femmes sur un total de 38 ont fait l'objet d'agressions à caractère sexuel, qui vont de l'atteinte à la pudeur jusqu'au mépris du sexe féminin et l'atteinte à la dignité. Cependant, ce chiffre ne reflète pas la réalité, dès lors où la majorité des agressions du genre et celles qui gravitent tout autour, ne sont pas systématiquement déclarées à la presse ni aux organisations concernées. Et si cette abstention, relève, en grande partie de l'appréhension des agressées quant à la réaction de leurs agresseurs, surtout si ces derniers étaient des patrons de presse ou font partie de l'environnement professionnel, cette abstention, est la

résultante, en définitive, d'une mentalité générale bien ancrée qui consacre l'infériorité des femmes dans les faits et les présente, la plupart du temps, comme étant partie prenante de n'importe quelle violence à caractère sexuel dont elle ne sont, pourtant, que victimes.

- *Une situation institutionnelle médiatique qui favorise les agressions contre les journalistes femmes*

Les observateurs du champ médiatique s'accordent sur le fait que si le nombre des journalistes femmes dépassent celui des hommes dans le secteur, celles-ci n'ont pas pour autant accès aux postes de responsabilités dans les directions et les rédactions, ce qui est, par conséquent, loin de refléter la réalité de leur présence dans les entreprises de presse.

Nous avons, en effet, remarqué, en observant cinq entreprises de presse tunisiennes (5 chaînes de télévision : « Al Watanya 1 », « Nesma », « Hannibal tv », « El Hiwar Ettounissi » et « Tounesna »), (5 journaux : –« Ech-Chourouq », « As-sabah », « Al-Fejr », « As-Sahafa », et « Ekher Khabar »), (5 radios : « El Watanya », « Shems FM », « Radio 6 », « Mozaique FM » et « Radio kalimat », (5 sites électroniques : « Jadal », « Tanit Press », « Nawat » et « Business News »), que seul 15% des postes dans les directions de ces entreprises sont tenues par des femmes et que 20% parmi elles occupent le poste de directrice générale.

Toutefois, cette représentation n'obéit pas, la plupart du temps, aux critères de compétences professionnelles et aux diplômes scientifiques, tant elle reflète une domination machiste classique, dans la gestion du paysage médiatique Tunisien.

Souvent, des journalistes femmes sont recrutées ou nommées, non pas seulement pour tenir un rôle professionnel, comme le dictent les règles objectives et scientifiques, mais sur la base d'autres critères liés à la constitution physique et de beauté tel que le dicte une certaine mentalité rongée par la convoitise et le marchandage, réduisant de fait, l'importance des femmes journalistes et facilitant leur exploitation tant

matérielle que professionnelle, favorisant par là même, largement, le champ aux agressions à caractère, essentiellement, sexuel.

III. Evaluation détaillée des agressions sur les journalistes femmes:

01/12/2012

- Le directeur général imposé de Dar As-Sabah, Lotfi Touati, a interdit à la consœur Monia Arfaoui d'entrer à l'Entreprise, au prétexte que son contrat était venu à échéance. Touati s'est fait aidé dans son entreprise par les agents de gardiennage, au nombre de trois, à qui il avait « offert » des contrats de travail, le jour même où il avait procédé à l'intimidation des employés de l'Institution. La consœur a été insultée et injuriée à cause de son combat pour l'indépendance de la ligne éditoriale d'As-Sabah.

03/102012

- Le directeur général de Dar As-sabah a porté plainte contre les journalistes Mouna Ben Gamra et Sana Farhat pour « obstruction à la marche du travail et incitation ». Les deux consœurs ont été convoquées au poste de police d'El Menzah. Elles ont déclaré, par la suite, que ces accusations sont infondées et qu'il ne s'agit que d'un procédé d'un autre genre, pour intimider les journalistes et les obliger à revenir sur leur droit de revendiquer la démission du directeur général « parachuté ».

17/11/2012

- Ibtissem Abdelkader, journaliste à la chaîne « Al Hiwar ettounissi », a été victime, le 17 novembre 2012 d'une agression verbale manifestée par des insultes proférées par nombreux citoyens à Jradou, dans le gouvernorat de Zaghouan, alors qu'elle était en train de couvrir la cérémonie des obsèques de jeunes appartenant au mouvement salafistes combattant. Ibtissem Abdelkader, qui était accompagnée du caméraman Oussama AbdelKader, affirme, « qu'un nombre important de

médias locaux et internationaux étaient présents, mais l'agression était dirigée vers nous, précisément, ce qui veut dire qu'il s'agit d'une agression planifiée envers la chaîne elle-même ». Elle ajoute : « Nous avons été qualifiés de média de la honte, de hâtés, de mécréants et de laïcs ».

18/11/2012

- Sihem Ammar, journaliste au site « Jadal » a fait l'objet d'un harcèlement et d'interdiction de travailler à la gare des chemins de fer de la ville de Nfidha, dans le gouvernorat de Sousse. Le chauffeur du train lui a intimé l'ordre de cesser de filmer au moment elle était en train d'effectuer un reportage sur l'état des voyageurs, l'accusant de vouloir « pêcher dans des eaux troubles, comme tous les journalistes ». De plus, quand elle est montée dans le train, le receveur lui a demandé d'acheter un autre ticket de voyage, alors qu'elle avait déjà acheté un billet au tarif réduit dont bénéficient les journalistes, preuve que la consœur était particulièrement ciblée parmi le lot des voyageurs. A son arrivée à la Capitale, Sihem Ammar fut surprise de constater, qu'à peu près une vingtaine d'employés des chemins de fer l'attendaient, pour lui demander de leur céder la caméra ou à la limite de supprimer tout ce qu'elle avait filmé, ce qu'elle a refusé, surpassant toute la pression et les accusations qui lui étaient dirigées, dont l'incitation.

28/11/2012

- Des consœurs de différents organes de presse ont fait l'objet d'agressions matérielles et morales, le 28 novembre 2012, dans la ville de Seliana, par des agents de l'ordre, au moment où elles étaient en train d'effectuer leur devoir professionnelle, en couvrant des protestations populaires survenues dans cette ville. Elles ont été empêchées de travailler et de filmer et ont du lutter contre des

tentatives de confiscation de matériels. Il s'agit de Sihem Ammar du site « Jadal », Naïma Charmiti du site « Arabesque TV », Soufia Hammami, correspondante du journal international « Al Hodhod » et Hend Jebali, du journal électronique « Al Massira ».

30/11/2012

- Le 30 novembre 2012, la journaliste photographe de « Sawt Ech-Chaâb », Meriem Zemzari, a été agressée par utilisation de gaz lacrymogène. La journaliste déclare à l'Observatoire du Centre de Tunis pour la Liberté de la Presse, qu'au moment où elle s'apprêtait à prendre en photos une marche dans la ville de Seliana, les forces de luttés contre les troubles l'ont visée en lui lançant une bombe lacrymogène, ce qui lui a provoqué un étouffement suivi d'évanouissement. Zemzmi affirme qu'elle était à l'écart des manifestants au moment où elle fut ciblée et portait le gilet « Presse » qui la distinguait bien des autres citoyens, sauf que l'agent qui a lancé la bombe savait bien ce qu'il faisait, selon sa version. Zemzmi a été transportée à l'hôpital régional de Seliana, suite à cette agression pour obtenir les soins nécessaires.

08/12/2012

- Saïda Trabelsi, journaliste de la chaîne « El Hiwar Ettounoussi » a été sujette à des insultes et toutes sortes d'injures, le 8 décembre 2012, alors qu'elle couvrait une manifestation organisée à l'Avenue Mohamed V. la consœur déclare à l'Observatoire de Tunis pour la Liberté de la Presse qu'elle en avait compati quand elle essayait de couvrir l'événement et que sa chaîne a été qualifiée du pire, soulignant que des dizaines de manifestants lui ont demandé de ne pas couvrir le mouvement et de quitter les lieux où ils étaient rassemblés. D'autres l'ont traitée, carrément, de « chienne ».

14/12/2012



Centre de Tunis pour la liberté de la presse

Adresse : 04 rue de Mexique 1002 Belvédère Tunis

N° de tél : +216 71288655

Fax: +216 71288655

site : www.ctlj.orgmailto:info@ctlj.org

- Journaliste au site « Arabesque TV », Naïma Charmiti, est empêchée d'obtenir des déclarations de Mr. Hamadi Jebali, alors chef du gouvernement provisoire, suite à sa participation à un colloque sur l'argent tunisien dilapidé. Les gardes du corps du premier ministre qui ont décidé de la fin du point de presse avant terme, ont bousculé violemment Charmiti.

25/12/2012

- La direction sectorielle pour la recherche économique et financière convoque, le 25 décembre 2012, la journaliste Monia Arfaoui du journal As-Sabah pour l'interroger sur le contenu d'un article. Le Ministère public avait auparavant suscité une telle convocation suite à un article publié au journal « As-Sabah Al Ousbouï », en date du 26 mars et intitulé « Le Syndicat révèle des faits anormaux dans la prison tunisienne d'Abou ghraïeb ». Arfaoui avait, également, comparu, à une autre occasion devant la même brigade le 02 janvier 2013 à propos du même dossier.

27/12/2012

- Nadia Zaïer, journaliste à « Adhamir » s'est présentée devant le tribunal de première instance de Tunis, pour diffamation et insultes. Un ex-président de l'Union nationale de l'Industrie et du Commerce avait accusé Nadia Zaïer de l'avoir diffamé dans un article paru dans le numéro 41 du journal, dans lequel elle parle de soupçons de corruption au sein de l'Union. Le tribunal a décidé un non lieu dans cette affaire en faveur de la consœur pour défauts de procédures. Rappelons que le plaignant avait déjà bénéficié de son droit de réponse sur les colonnes du même journal dans son édition n° 42.

03/01/2013

- Le 03 janvier, la consœur Amina Zayani de la radio privée « Kalimat » a fait l'objet de harcèlement et d'injures de la part de

membres de l'Assemblée nationale constituante, suite à un reportage qu'elle avait réalisé sur le mouvement de certains Constituants entre les partis politiques. Zayani avait saisi, le jour suivant, le président de l'Assemblée, pour qu'il prenne les mesures nécessaires à ce sujet.

04/01/2013

- Le ministère public publie, le 04 janvier, une décision d'interdire la bloggeuse et journaliste Olfa Riahi de voyages, suite à l'ouverture d'une enquête judiciaire sur le contenu de documents qu'elle avait publiés concernant des soupçons de dilapidations de l'argent public par le ministre des affaires étrangères tunisien. Riahi, a du affronter des accusations pour «outrage à un fonctionnaire public » conformément aux dispositions de l'article 125 du code pénale, « pour avoir imputé à un fonctionnaire public ou assimilé des faits illégaux en rapport avec ses fonctions, sans en établir la véracité », conformément à l'article 128 et de « calomnie » sur la base des articles 245 et 247, du même code, outre des accusations pour « atteintes à des données personnelles » conformément à la loi de 2004 et pour avoir « nuit à un tiers à travers les réseaux publics des télécommunications » conformément à l'article 86 du code des télécommunications. Riahi s'est présentée à l'instruction le 15 janvier 2012, cependant, en tant que témoin, dans l'attente du début de l'investigation pour les accusations qui lui sont attribuées.

05/01/2013

- Amel Chahed, journaliste de la télévision tunisienne déclare, le 05 janvier, qu'elle « subi des pratiques de harcèlement dans son travail de journaliste, dans la tentative de freiner ses efforts quand il s'agit de donner des informations aux Tunisiennes et aux tunisiens sur ce qui se passe autour d'eux ». Cette déclaration fait suite aux changements unilatéraux effectués par la direction de la télévision ayant touché à la plage horaire ainsi qu'au timing du

programme présenté par la consœur et intitulé « A l'heure de la Une » (Bi tawqit Al Ôula), procédures que Chahed met sur le compte du malaise ressenti par les responsables gouvernementaux quant au contenu de son émission, ce qu'ils ont exprimé clairement.

31/01/2013

- Mouna Bouazizi, journaliste à « Ech-chourouk » est convoquée, le 31 janvier par le juge d'instruction auprès du tribunal de première instance de Tunis, suite à une plainte déposée par « Hajji Kalbouti », en sa qualité de président du conseil d'administration de la Mutuelle des Accidents Scolaires et Universitaires, suite à un article publié par la consœur dans l'édition d'Ach-Chourouk en date du 7 septembre 2012, dans lequel elle traite de certains problèmes et manquements constatés au sein de la Mutuelle. Rappelons que le plaignant avait déjà bénéficié de son droit de réponse sur les colonnes du même journal, conformément à la réglementation en vigueur. La consœur a du affronter les conséquences d'accusations en « diffamation » et « publication de fausses nouvelles », conformément aux articles 54 et 55 du décret loi n°115 et pour « outrage à un fonctionnaire public », conformément à l'article 126 du code pénal. Bouazizi a bénéficié, le 31 janvier, d'un non lieu en sa faveur pour défauts de procédures. Le ministère public a, cependant, poursuivi le jugement dans l'affaire, le 02 février 2013, ce que les avocats considèrent comme une procédure non justifié.

Dans un autre cadre, Bouazizi affirme, à l'Observatoire de Tunis pour la Liberté de la Presse, qu'elle a été convoquée, le mercredi 26 janvier, par la brigade criminelle d'El Gorjani, suite à une plainte déposée par le président de l'Union de l'Agriculture et de la Pêche, Ahmed Hnider Jarallah. Bouazizi avait publié un article dans lequel elle évoque l'incendie survenu dans une entreprise appartenant à l'ancien président de l'UTAP ChekibTriki, avec comme légende sous sa photo, « Le président légitime de l'Union », en allusion au conflit qui l'oppose à Jarallah, pour la présidence de L'Union, ce qui a suscité l'ire de ce dernier, au point qu'il décide de porter plainte contre la journaliste qui fait remarquer

que l'affaire était anodine et qu'elle ne méritait pas tout ce tapage et qu'un « droit de réponse » aurait suffi.

22/01/2013

- Le 22 janvier, nombreuses journalistes se plaignent de mesures surprenantes prises à leur égard par la présidente adjointe du président de l'Assemblée nationale constituante, en leur interdisant d'interagir dans les coulisses de l'Assemblée et de vouloir les cloîtrer dans un espace exigu délimité en verre et en fer. Des journalistes affirment que ce procédé porte atteinte à la liberté d'accès à l'information et est une tentative d'orienter les journalistes vers la couverture des seules plénières, et qu'il s'agit de restrictions contraires à la réglementation régissant le fonctionnement de l'Assemblée. Ces mesures ont concerné Nesrine Allouche de radio « Jawhara FM », Ahlem Ben Abdelli de radio « Chems FM », Sayda Hammami de radio « Mozaïque FM », Sihem Mhamdi de la chaîne « Al Hiwar ettounoussi », Amina Zayati de radio « Kalimat », Hajer Mtiri de radio « Twensa » et Sihem Ben Ammar du site « Jadal ».

24/01/2013

- La bloggeuse et photographe, Rym Thabti a fait l'objet, le jeudi 24 janvier, sur le site du marabout Al Ansari, dans la ville de Gabès, d'une agression par des citoyens, au moment où elle s'apprêtait à filmer la célébration rituelle de la naissance du prophète. Un participant à la manifestation religieuse s'est dirigé vers Thabti et lui a demandé de quitter le lieu, considérant « que l'endroit étant sacré, il n'était donc pas permis d'y filmer ». La scène s'est passée devant tous les présents. Thabti refusant d'obtempérer, la même personne la tire par le bras pour l'« évacuer », au point de la faire tomber en la bousculant.

06/02/2013

- Le 06 février 2013 Meriem Nasri du site « Jadal » et Saïda Trabelsi, de la satellitaire associative « Al Hiwar Ettounissi » ainsi que la photographe indépendante Sabine Belkhouja ont été

battues par les forces de sécurité pendant qu'elles couvraient une manifestation à l'Avenue Habib Bourguiba, dans la Capitale, en signe de dénonciation de l'assassinat de l'opposant politique Chokri Belaïd.

07/02/2013

- Ferida Mabrouki, correspondante de l'Agence Tunis Afrique Presse pour le gouvernorat de Gafsa, a été sujette à une violente agression verbale par un agent de police, portant l'uniforme, au moment où elle était en train d'effectuer son devoir professionnel, en couvrant les affrontements entre des forces de sécurité et des manifestants, suite à l'assassinat de Chokri Belaïd. Un agent l'a insultée et lui a adressé des propos obscènes et humiliants au vu et au su des citoyens. Chiraz Khnissi, correspondante de la chaîne électronique « Tounes El Ikhbarya » a pour sa part, fait l'objet de violences, le même jour, dans le centre de Gafsa, quand un agent de la sécurité l'a expressément bousculée, avant de la traîner par terre. Abir Sidaoui, correspondante de la chaîne « Tounes Al Ikhbarya » à Sfax a, également, été agressée par un individu en civil qui s'est présenté comme étant un agent de sécurité. Ce dernier a dessaisi par la force, la journaliste de sa caméra et l'a fait tomber par terre quand elle était concentrée à faire son travail en couvrant des manifestations de dénonciation de l'assassinat de Chokri Belaïd. L'agresseur, a, également, adressé un tas d'insultes et autres propos humiliants en direction de la journaliste.

16/02/2013

- Dans l'après midi du 16 février 2013, Meriem Zamzari, qui exerce à l'hebdomadaire partisan « Sawt Ech-chaâb », a été victime d'une agression matérielle et verbale quand elle était en train de couvrir la marche, à laquelle a appelé le mouvement Nahdha, à l'Avenue Habib Bourguiba dans la Capitale. Zamzari déclare, qu'au moment où elle filmait la manifestation au niveau de l'hôtel Al Hana international, nombreux manifestants, se sont dirigés vers elle pour l'insulter et l'injurier, la qualifiant de traîtresse envers la Nation et l'accusant d'appartenir aux « médias de la honte », avant que l'un d'entre eux la bouscule violemment. Le prie a été évité grâce à l'intervention de quelques citoyens au bon moment.

26/02/2013

- Les services du ministère de l'Intérieur ont interdit, le 26 février 2013, cinq journalistes de couvrir une conférence de presse donnée par le ministre de l'Intérieur à propos d'informations relatives à l'assassinat de Chokri Belaïd. Cette interdiction a été justifiée par l'exigüité de la salle qui ne pouvait contenir tous les journalistes venus couvrir l'activité.

Les journalistes concernées par cette mesure sont Naïma Mansour Charmiti du site « Arabesque TV », Sihem Mhamdi de la chaîne « El Hiwar Ettounissi », Khawla Chabbeh du site « Jadel », Olfa Gharbi de radio « Sabra FM » et Asma Ben Massoud du site « Al Jarida ».

10/03/2013

- Samira Soury, journaliste du bureau de la chaîne associative « Al Hiwar Ettounoussi » pour le Sud-ouest a fait objet d'une agression ciblée par un motard. Soury qui couvrait au moment où l'incident est survenu, la visite de Mme Bisma Khalfaoui, veuve du martyr Belaïd qu'elle avait effectuée à la délégation d'El Ktar du gouvernorat de Gafsa. Une moto arrive et percute Samira Soury, son conducteur l'insulte et l'injurie, expressément, avant de prendre la fuite. Cette agression lui a causé une profonde blessure au niveau de la cheville droite. Soury a fait savoir à l'Observatoire du Centre de Tunis pour la Liberté de la Presse qu'elle a porté plainte à ce sujet.

11/03/2013

- Lundi 11 mars, la journaliste du quotidien Ech-Chourouq, khadijaYahyaoui, reçoit une convocation du ministère public du tribunal de première instance de Tunis pour se présenter devant le procureur adjoint chargé de la Diffusion et de la Presse. Yahyaoui avait publié, dimanche 10 mars 2013, un article dans lequel elle traite de nouvelles données sur l'arrestation de l'assassin de Chokri Belaïd. Yahyaoui s'étonne, dans un entretien avec l'Observatoire du Centre de Tunis pour la Liberté de la Presse, de la rapidité avec laquelle le ministère public a réagi pour la

convoquer, considérant cette attitude comme étant l'illustration du contrôle exercé sur le contenu médiatique dans notre pays.

13/03/2013

- Houda Kchaou déclare, à l'Observatoire du Centre de Tunis pour la Liberté de la Presse, que depuis un moment, elle vit sous pression et terreur tant à son arrivée qu'à sa sortie de la radio. Elle ajoute que « des pages douteuses de Facebook sont en train de la souiller et d'inciter à son encontre », accusant la Ligue de protection de la révolution de la région d'être derrière ces actes. Sa consœur, Abir Chakroun, affirme, de son côté, qu'« un nombre de prédicateurs comptant pour le parti Nahdha, l'avaient nommément citée dans leurs prêches, l'accusant d'apostasie, parce qu'elle refuse de faire partie de ces porte-voix gouvernementaux, fidèle à l'indépendance et à la neutralité de la ligne éditoriale de son entreprise ». Les confrères et consœurs contactés par l'Observatoire, accusent un de leurs collègues de cibler les journalistes femmes de la radio, allant jusqu'à les qualifier de filles de mauvaises mœurs, au cours d'un séminaire organisé dans la région.

24/04/2013

- Des inconnus se sont opposés à une équipe de télévision conduite par la journaliste et productrice Mouna Hidri, à son retour de la ville de Mahrès, après y avoir effectué une mission journalistique.

Le groupe d'individus, d'à peu près une vingtaine de jeunes, leur a barré la route quand ils roulaient en voiture, usant de barrières en ciment et en bois et les forçant à s'arrêter. Ces jeunes individus étaient munis de couteaux et autres armes blanches. Ils ont également, confisqué par la force, la caméra et l'ordre de mission en possession de l'équipe. Après avoir contacté les forces de sécurité de la région, la caméra a pu être restituée, mais débarrassée de la batterie. Cependant, Hidri exclue qu'il s'agisse d'une agression à caractère purement criminel, d'autant que les agresseurs n'ont pas tenté de se saisir d'autres objets qui étaient, pourtant, à leur portée.



Centre de Tunis pour la liberté de la presse

Adresse : 04 rue de Mexique 1002 Belvédère Tunis

N° de tél : +216 71288655

Fax: +216 71288655

site : www.ctlj.orgmailto:info@ctlj.org

- Naïma Khliissa, correspondante de la radio régionale privée « Sabra FM », a été l'objet d'une agression matérielle et morale pendant son travail, alors qu'elle couvrait un mouvement de protestation organisé par des chauffeurs de taxis, devant le siège du gouvernorat de Medenine. Nombreux manifestants l'ont insulté et l'ont renvoyée, l'empêchant d'effectuer sa mission en menaçant de l'agresser avec violence et de lui confisquer sa caméra, si jamais elle s'aventurait à continuer de filmer le mouvement, l'accusant de diffuser la sédition et le chaos. La consœur fait remarquer que la Sécurité était présente sur place « sans se déranger » pour la protéger.

Témoignages :

- **Safa Mtaâllah, journaliste à « Ekher Khabar » :**

- Quand le vent de la révolution a soufflé alors que j'étais encore étudiante, j'ai osé croire, comme tout tunisien-ne libre, que l'aube allait se lever et que nous allions, enfin, assister à la naissance de la Tunisie dont nous avons longtemps rêvée. Passées les élections, voilà que les déceptions se succèdent. Ce sentiment est encore exacerbé, surtout quand j'ai intégré la bataille de la vie quand j'ai choisi le métier de journaliste, qui m'a fait découvrir que les gens du métier sont les plus exposés aux violations.

Je ne parlerai pas des violences que j'ai subies personnellement, l'année passée. Je me contenterais de l'année 2013. Le début fut un 13 janvier, quand j'étais en train de couvrir les festivités en commémoration de la révolution, à l'avenue Habib Bourguiba, dans la Capitale, pour le compte du journal « Sawt Echaâb ». Ce jour là était réservé aux ligues de protection de la révolution qui avaient pris la relève aux manifestations musicales et autres discours. L'après midi de ce même jour, une ambiance plutôt électrique commençait à se faire sentir au milieu des protestations, quand un groupe de jeunes est venu protester contre ces festivités « ostentatoires », au moment où le gouvernement n'avait pas encore reconnu le statut des martyres de Redeyf. C'est à ce moment là que les forces de



Centre de Tunis pour la liberté de la presse

Adresse : 04 rue de Mexique 1002 Belvédère Tunis

N° de tél : +216 71288655

Fax: +216 71288655

site : www.ctlj.orgmailto:info@ctlj.org

sécurité avaient intervenu pour imposer l'ordre et interdire tout risque de confrontation pouvant survenir, en se positionnant en ceinture de façon à séparer les protestataires et les ligues de protection de la révolution.

J'étais en plein milieu, lorsqu'un agent me pousse pour me « jeter » du côté où étaient rassemblés les jeunes des ligues de protection de la révolution. De prime abord, j'ai eu un peu peur de me retrouver à cet endroit, car connaissant la nature des agressions dont ces groupes ont fait preuve envers certains journalistes. Toutefois, j'ai pris courage et décidé de continuer mon travail. Mais il n'en fallait pas pour longtemps, pour que je sois abordée par un individu, au moment même où je m'apprêtais à commencer l'enregistrement d'une vidéo exhaustive sur le déroulement des événements, sachant que peu de temps avant, cet individu était en train d'insulter, d'humilier et de maudire la partie d'en face des autres protestataires. Les pires qualificatifs ont été utilisés pour ce faire. Cette personne est venue m'interroger sur ce que je faisais et j'avais répondu que je ne faisais que mon travail en couvrant les événements. A la vue de ma carte de presse où il est fait mention de « Sawt Echâab », cet individu s'est agité et a commencé à m'injurier et à proférer en ma direction les pires attributs, tel que « prostituée » et autres qualificatifs du genre, bafouant ma dignité en tant que femme tunisienne, d'abord, et en tant que journaliste, ensuite. J'ai tenté de le mettre en garde devant la gravité de ses propos, d'autant que je ne le connaissais pas et que je n'ai jamais eu affaire à lui, raison de plus pour laquelle il n'avait pas à s'adresser à moi de la sorte. Sauf qu'il a considéré que j'étais en train d'enregistrer des vidéos pour dénoncer ce qu'il avait exprimé sur la Presse, pour, ensuite continuer à me calomnier usant d'expressions humiliantes du registre « La Presse de la honte », « pourrie », « sans honneur »...Il a été jusqu'à me saisir et me violenter.

Je portais ma propre caméra, chère payée, après tant de patience et d'effort, lorsqu'il a commencé à m'asséner des coups, sur mon tout mon corps. Le tout s'est passé au vu et



Centre de Tunis pour la liberté de la presse

Adresse : 04 rue de Mexique 1002 Belvédère Tunis

N° de tél : +216 71288655

Fax: +216 71288655

site : [www.ctlj.orgmailto:info@ctlj.org](mailto:info@ctlj.org)

au su des forces de sécurité qui ne se sont aucunement dérangés. Pire encore, les agents qui observaient la scène, se sont tout simplement retirés, laissant une journaliste subir, « naturellement » la violence. J'étais, donc, obligée de me défendre toute seule. Quelques personnes présentes sur les lieux ont intervenu pour me protéger. Mon agresseur était encore en train de proférer ses insultes et de crier quand je suis partie chercher mes deux collègues que j'ai perdus de vue au moment où les force de sécurité ont commencé à séparer les protestataires.

Cet épisode m'a particulièrement fait souffrir. C'est que j'ai été seule à lutter au moment où je subissais toutes formes de tiraillement, alors que mon agresseur était soutenu par ses amis. D'aucune manière je n'ai rétorqué, alors que lui, n'a eu aucun scrupule, ne serait ce qu'à l'égard de l'attitude civilisée avec laquelle j'ai réagi.

Quand j'ai repris mes forces, - c'est que j'étais complètement abattue après l'incident -je me suis dirigée vers le poste de police de la rue de Yougoslavie, et sur mon passage, dans une pharmacie pour obtenir quelques calmants, afin d'apaiser des douleurs dues aux coups de j'ai reçus, tant au niveau du bras droit et de l'épaule gauche que de la jambe gauche et au niveau de l'oreille. J'arrive au poste de police vers 20h et j'expose mon cas. On me demande d'attendre. Une heure passe. Je me dirigé de nouveau vers un agent et je lui fais savoir que j'habitais à la banlieue Sud et qu'il ne me serait pas possible de rentrer chez moi, si on m'aide pas à déposer plainte de suite. L'agent ne daigne même pas me répondre. Une demi heure, après, on me signifie de revenir le lendemain. Je quitte le poste, avec dans la ma tête une seule idée « il paraît clair, désormais, que chaque journaliste se doit de se protéger lui-même. Les forces de sécurité, m'ont sciemment laissée en plaine rue, sujette aux violences. D'autres ne sont pas empressés d'effectuer les procédures nécessaires de la plainte, faisant fi de ma personne et me traitant sans un soupçon d'importance. Quoi de plus évident !



Centre de Tunis pour la liberté de la presse

Adresse : 04 rue de Mexique 1002 Belvédère Tunis

N° de tél : +216 71288655

Fax: +216 71288655

site : www.ctlj.orgmailto:info@ctlj.org

Un mois après, j'apprends que mon agresseur, n'était autre, que le fameux dénommé « Rikoba » qui fait partie des ligues de protection de la révolution. J'étais en train de visualiser une série de photos de la manifestation de ces ligues, prises à l'avenue Habib Bourguiba, au mois de février, suite à l'assassinat de Chokri belaid. Mes amis que j'interroge sur cet individu me répondent que c'était « Rikoba », que je ne connaissais pas jusqu'à cet instant. Non, je ne connaissais pas Rikoba, celui qui est devenu glorieux, après avoir été l'hôte du président de la république. Mais il semble que je faisais partie de ceux et de celles qui n'ont pas été atteints par l'aura et le « rayonnement » de Rikoba jusqu'à ce fameux 13 janvier.

Mon ressentiment a grossi quand j'ai vu la sollicitude avec laquelle l'entoure le président de la république et quelques membres de l'Assemblée nationale constituante. Car cela veut dire que lorsque ce monsieur s'est comporté comme il l'a fait, il savait qu'il pouvait se le permettre, étant soutenu par des personnes protégées elles-mêmes grâce à la révolution, quand elles se sont installées sur leurs sièges. Et puis qui nous dit qu'il, lui-même et ses semblables, « ce bras » que certains tendent pour taper sur la Presse ?

Le 24 avril 2013, un agent de la brigade de la recherche et des renseignements de Menzel Temime me contacte, depuis un téléphone fixe, de la Garde nationale de la ville, pour me convoquer à un interrogatoire. Au début de la conversation, l'agent ne m'avait pas précisé le motif de cette convocation. Devant mon insistance il fini par m' informer, qu'un groupe d'habitants de Hammam Ghezaz a déposé plainte à mon encontre depuis un mois, suite à un article que j'avais publié dans « Akher Khabar », journal que j'ai rejoint au début du mois d'avril 2013.vérification faite, il s'avère qu'aucune convocation officielle ne m'a été adressée, ni par le biais de la famille ni le journal, mais qu'on s'est contenté de me le signifier par téléphone. L'article incriminé, date du 19 février 2013 de l'édition n°31 du journal Akher Khabar, intitulé « des familles en peine à cause du départ de leurs enfants en

Syrie, au nom du jihad ». Dans cet article j'ai parlé des jeunes de la ville de Hammam Ghezaz, qui ont rejoint l'enfer syrien. J'y ai également révélé des détails sur la méthode de leur recrutement et sur leur relation avec l'Organisation de la Qaida, ainsi que sur l'itinéraire parcouru, qui passe par la Lybie. Le problème, ici, réside dans le fait que les habitants m'ont contactée par le biais d'un intermédiaire, originaire de hammam Ghezaz, un dimanche 21 avril 2013, pour me signifier leur disposition à me parler et à m'informer sur ceux qui ont fait pression sur eux pour garder silence concernant leurs enfants et sur celui qui a destiné leurs enfants à cet enfer, outre bien d'autres détails aussi importants, qui allaient faire découvrir totalement cette partie impliquée. Nous nous étions mis d'accord sur un rendez vous, un mercredi, le jour même qui coïncide avec l'appel que j'ai reçu par la garde nationale de Menzel Temim ! A ce moment là, plein de questions me sont venues à l'esprit ! D'abord, quel sens fallait il donner à une convocation à un interrogatoire en ce moment, précisément, surtout que l'émission « Fi Assamim », dans son édition « spéciale Syrie », diffusée par l'une des chaînes tunisiennes privées, le 23 avril, a conforté, ce qui est venu dans mon article. En effet, il s'est avéré que deux des personnes que j'ai citées dans mon article, se trouvent dans les prisons syriennes. Ensuite, pourquoi m'avoir convoquée le jour même où je devais rencontrer les familles de ces jeunes ? Sachant que la convocation que j'ai reçue est datée du 29 avril 2013, à 09h du matin, à l'adresse du journal, outre une deuxième convocation adressée au représentant juridique du même journal. A noter également, que le premier intermédiaire a subi un harcèlement, pour sa part. Il s'agit de la personne qui s'est chargée d'arranger la rencontre entre les familles et moi-même, avant même que je n'écrive l'article, pour que les familles se désistent tout juste une heure avant le RDV, au mois de février et, en plus tout, porter plainte, de leur côté, contre cet intermédiaire.

Au vu de ces faits, une sensation d'étouffement me prend et je m'interroge sur ce pays qui prétend vouloir construire une démocratie alors qu'il ne fait qu'entraver, et par tous les

moyens, le travail des journalistes ? sur ce pays qui juge toutes les voix qui osent mettre à nue ne serait-ce qu'un aspect de certaines réalités, parce qu'elles risquent d'être sources de malaise pour le gouvernement? Et l'on se demande, aussi, dans quelle mesure est-il possible à un-e journaliste de pouvoir travailler et continuer sa mission, aujourd'hui, sous le joug d'un système qui n'hésite pas à bafouer l'intégrité des femmes et des hommes de médias, tant sur le plan psychologique que physique ?.

Souvent, ce sentiment d'angoisse m'habite par appréhension d'un futur incertain. Hier, encore, c'était des agressions verbales, ensuite physiques. Aujourd'hui on évolue vers les jugements, comme si nous vivions, encore, aux jours les plus sombres de Ben Ali, quand la destination de tous ceux qui osaient dénoncer le système du dictateur, était la prison, les filatures étroites et les pires formes de répression...

Et demain...a quoi faut-il s'attendre ?

- **Monia Arfaoui : Journaliste à Dar As-Sabah**

- Le 29 août 2012 est un jour à marquer d'une pierre blanche dans l'histoire de la presse tunisienne. C'est aussi un rendez vous, particulier, de l'Entreprise « Assabah », « icône » de la presse tunisienne, étant le plus ancien média à avoir édité une publication en papier en Tunisie. Ce jour là, les enfants de la « maison » se sont soulevés pour défendre l'indépendance de leur Entreprise et la liberté d'expression, suite à la nomination d'un directeur général connu pour son allégeance au parti au pouvoir et venu comme chargé de la mission d'assujettissement au sein de l'entreprise.

Quand « la révolte » de Dar As-Sabah s'est déclenchée, je n'ai pas hésité, de concert avec mes collègues, à défendre la liberté d'expression amenée par la révolution à un secteur longtemps écrasé, sous le poids de la puissante machine de la répression systématique.



Centre de Tunis pour la liberté de la presse

Adresse : 04 rue de Mexique 1002 Belvédère Tunis

N° de tél : +216 71288655

Fax: +216 71288655

site : www.ctlj.orgmailto:info@ctlj.org

Un peu plus d'un mois et grâce à notre acharnement à vouloir éloigner le directeur, j'ai été surprise, au matin du 1^{er} octobre 2012, que ce même directeur, refuse de régulariser ma situation professionnelle par le renouvellement de mon contrat. C'était de sa part une revanche à prendre en réaction au mouvement que nous avons mené, d'autant que deux jours auparavant, nous avons annoncé le début du déclenchement de « la guerre des ventres vides » contre le pouvoir. Le lendemain, grande fut ma consternation, quand j'apprends par des collègues, tôt le matin, que ce responsable avait donné l'ordre aux gardiens de m'interdire l'accès à l'Entreprise tout autant qu'à mon collègue Hamdi Mazhoudi. Mais cette décision ne m'a pas perturbée, tant que cela, comme pouvait, certainement, l'imaginer le nouveau responsable qui a voulu usé, à mon égard, de ces pratiques qui consistent à affamer et à assujettir. En route vers l'Entreprise, je me suis sentie plus que jamais déterminée et j'avais le sentiment qu'aucune ne force dans le monde, quelle que soit sa puissance, ne pouvait me faire plier à rejoindre Dar As-Sabah. Je pu, en effet, avoir accès à l'entreprise malgré l'opposition des agents de garde, grâce à l'aide de tous les collègues, dans un élan de défi évident lancé au directeur avant d'annoncer, par la suite, le début d'une grève de la faim illimitée.

Passées ces péripéties et après que Dar As-sabah l'ait emporté, haut et fort, dans sa bataille médiatique contre le pouvoir, quelques semaines après, je reçois, curieusement, une convocation adressée par la brigade des recherches économiques et financières, suite à un article publié au début de l'année 2012, sur les dépassements et autres violations continues, avant et après la révolution, constatées dans les prisons tunisiennes. L'interrogatoire s'apprêtait plus à des demandes de renseignements qu'à des questions en rapport avec le contenu de l'article, censé déranger. Quelques jours après, et concernant toujours la même affaire, la division de la recherche et de l'inspection de la Garde nationale me convoque, en tant que témoin, cette fois ci, pour m'interroger

sur des sujets en rapport avec la torture dans les prisons et pour vérifier mes sources.

En vérité, tant au cours du premier interrogatoire qu'au cours du deuxième, je n'ai eu, à aucun moment, l'impression d'éclairer la justice, comme on le prétend à ces occasions. Le but de ma présence était, plutôt, une façon de m'intimider et de me pousser à plus de réflexion avant d'écrire un article sur n'importe quel sujet. Autrement dit, il s'agissait de faire pression sur moi pour m'inciter à pratiquer l'autocensure.

- **Naïma charmiti : journaliste et responsable du site « Arabesque TV »**

- Je croyais que l'environnement de la liberté d'expression allait s'épanouir, pour nous offrir ce dont nous avons rêvé, des décennies entières et c'est pour cela que j'ai fait partie des tous premiers à monter un projet électronique indépendant, loin de tous les tiraillements politiques, grâce à un prêt bancaire que j'ai tout fait pour obtenir, étant passionnée de journalisme.

Depuis le lancement du site « Arabesque TV », au mois de février 2012, j'ai, souvent, fait l'objet d'agressions, accompagnées parfois, de coups, par des partisans du mouvement salafistes. La première fois a eu lieu à l'occasion du sit-in des étudiants salafistes, organisé à la faculté des lettres de La Manouba, tout autant qu'une autre collègue qui a fait l'objet, pour sa part, d'une agression policière au cours des regrettables événements du 9 avril 2012, qu'à connu Tunis.

J'ai été, également, ciblée au cours de certaines manifestations pendant que je couvrais le déroulement. Ces agressions se manifestaient sous plusieurs formes, dont les insultes, les injures, les coups, l'interdiction de travailler et les menaces de confiscation du matériel de travail et leur démolition dans le seul but de m'intimider.

En voici quelques exemples des agressions que j'ai subies au cours des sept derniers mois :

*les événements de Seliana où des armes de chevrotines ont été utilisées, en novembre 2012 :

Comme il est d'usage et motivée par l'amour de la profession, je monte une voiture de louage et je me dirige vers la ville de Seliana pour couvrir les manifestations. A mon arrivée sur les lieux, je remarque que l'atmosphère était plutôt lourde et que la tension entre les manifestants et les forces de l'ordre sur place était évidente. J'ai été cernée et la police a tenté de me confisquer ma caméra. Faisant semblant de ne pas avoir l'intention de filmer ne serait-ce qu'une scène de la manifestation, je commence à discuter avec eux. Voilà qu'ils se mettent à accuser la Presse de monter contre eux, l'opinion publique. J'ai été, également, séquestrée avec un groupe de journalistes dans le domicile d'un citoyen où nous avons été la cible de gaz lacrymogène lancé en notre direction, empêchés de parvenir jusqu'à la scène des événements.

*février 2013

En violation flagrante de la loi j'ai été, à titre personnel, interdite en compagnie d'autres collègues de rejoindre une conférence de presse donnée par le ministre de l'Intérieur, au sujet de l'assassinat de Chokri Belaïd. L'alibi était que mon « nom ne figurait pas sur la liste ». Au même moment, nombreux étaient les journalistes locaux et étrangers présents, connus pour avoir composé avec le régime de Ben Ali, qui ont été bien accueillis.

C'était l'un des pires traitements auxquels j'ai eu droit, dès lors où, j'étais dans mon pays ; la Tunisie post révolution et j'étais munie d'une carte de presse professionnelle. Sauf que le ministère s'est comporté avec moi sur la base d'une logique raciste et ségrégationniste qui consiste à différencier entre les journalistes. Ce jour là j'attendais avec impatience d'obtenir des données sans plus. Mais mon ambition s'est



Centre de Tunis pour la liberté de la presse

Adresse : 04 rue de Mexique 1002 Belvédère Tunis

N° de tél : +216 71288655

Fax: +216 71288655

site : www.ctlj.orgmailto:info@ctlj.org

transformée en une tristesse telle, que j'ai pleuré prise par un fort sentiment d'injustice et de frustration. C'est à ce moment là, aussi, que j'ai eu l'impression que mon pays, après la révolution, n'était pas le lieu indiqué aux jeunes créateurs ni aux laborieux mais qu'il est devenu le fief des corrompus.

Cependant, et en dépit de toutes les difficultés et souffrances que je continue de subir, qu'elles soient matérielles, verbales ou encore morales, je demeure toute déterminée et plus que jamais conduite à poursuivre le travail, abstraction faite de toutes intimidations et autres menaces.

- **Amel Chahed : Journaliste à la télévision tunisienne :**

- La première remarque avant de venir aux restrictions, est que l'attitude et la mentalité n'ont pas beaucoup changé, depuis le 14 janvier 2011 et ce que je vais exposer, n'est autre que l'illustration du maintien d'une même situation et pratiques.

La diffusion de l'émission, « Bi taouqit Al Ôula », que je prépare et présente sur la première chaîne, depuis le mois d'octobre 2012, a démarré avec une moyenne de quatre jours par semaine, de 19h à 20h et a été ainsi maintenu jusqu'à la fin du mois de décembre de la même année. Pendant cette période, et essentiellement pendant les premières semaines, tant la direction générale que la direction de la Chaîne m'ont adressé des remarques en guise de conseils, du genre « se tenir à la neutralité » (remarques adressées, essentiellement, pour ce qui concerne l'émission qui a été réservée aux événements survenus, suite aux tirs à la chevrotine à Seliana) ; ou bien des propositions qui consistent à l'invitation d'un responsable politique précis, afin de lui permettre de donner son point de vue sur certains sujets. (Lotfi Zitoun, ex-conseiller politique du chef du gouvernement, chargé de l'Information. Ceci est arrivé, au moins, à deux reprises) ; ou encore, une tentative d'imposer la présence d'une personnalité politique précise, dans la même émission programmée avec un autre invité, au prétexte du droit de



Centre de Tunis pour la liberté de la presse

Adresse : 04 rue de Mexique 1002 Belvédère Tunis

N° de tél : +216 71288655

Fax: +216 71288655

site : [www.ctlj.orgmailto:info@ctlj.org](mailto:info@ctlj.org)

réponse ou au nom de la précaution à prendre, pour répondre au cas où cette même personne serait citée ou au cas où on lui aurait attribué quelques déclarations (ex. le jour de l'attaque du siège de l'UGTT, on a fait pression pour que soit présent le représentant du Parti Nahdha, afin qu'il puisse répondre et diffuser une image envoyée par courrier électronique à un responsable de la direction générale de la télévision). Rappelons que l'émission, sous sa forme informationnelle est une sorte de revue qui s'intéresse à la synthèse des événements inhérents et à les commenter et non une émission de débat dans le genre, l'opinion et l'opinion contraire.

Dans une deuxième étape, certains responsables politiques, proches de certaines parties gouvernementales, ont fini par signifier franchement leur ressentiment quant à la ligne éditoriale de l'émission, lançant, publiquement, des accusations de partialité et de manque de professionnalisme. C'est arrivé, au moins, à deux reprises. Une fois, sur le plateau de l'émission et une autre, dans une émission de débat, sur la même première chaîne nationale, (le ministre Hassine Jaziri et l'ex-conseiller chargé de l'information auprès du chef du gouvernement, Ridha Kazdaghli).

En réaction à toutes ces pressions, révélées ou pas, on a procédé au changement de la diffusion de l'émission par la réduction des jours de programmation à deux et au changement de l'horaire de diffusion, prévu désormais, à 18h20 au lieu de 19h, à partir du mois de janvier 2013.

Au cours de la dernière période, depuis les péripéties de ces changements, de janvier à avril, des pratiques d'ingérence ont été enregistrées, sur le contenu de l'émission, par la direction qui a formulé des remarques au sujet des personnes interrogées sur certains sujets (ex. pression pour que soit invité un représentant de la police dans l'affaire de la violente agression commise sur le journaliste Mohamed Ali Ltifi, qui était présent à l'émission avec des traces visibles sur les yeux et le visage), et des commentaires qui expriment

que telle consœur ou tel confrère invité-e-s à l'émission pour commenter le déroulement de l'actualité et participer au débat, n'étaient pas désirables, au prétexte de leur appartenance politique connue (Youssef Oueslati, Tawfik Ayachi...) ou encore du fait qu'ils ne soient pas journalistes ou du moins, non spécialisés sauf dans des domaines particuliers dans leur écriture journalistique, (Soufia Hamami, Amel Belhaj Ali...). A d'autres occasions, il s'agit de demandes qui consistent à revenir sur l'invitation de certaines personnes, pour « manque de crédibilité ou d'intégrité (Saïd Khazémi, hsan Zarkouni).

Un harcèlement d'un genre nouveau était ressenti, également, au mois d'avril 2013, qui consiste, cette fois, à demander le plan de l'émission, 24 heures à l'avance, en dépit de son caractère immédiat, qui traite des événements du jour même, de la diffusion. Il a été, aussi, procédé à l'annulation de la diffusion, pure et simple, de l'émission à deux reprises et la raison avancée n'était autre que le manque de moyens techniques (Le bus numérique) et la multitude de la matière télévisée (les matches de football, le tribunal militaire, les festivités de la fête nationale au palais présidentiel). Deux émissions ont été annulées, de ce fait, les 17 et 24 avril 2013.

En dépit des efforts fournis par l'équipe de l'émission et son acharnement pour son maintien dans un élan défiant les conditions de travail précaires et l'absence de nouveaux moyens ou au moins l'entretien de ce qui était disponible, au tout début. (réduction du nombre des personnes chargées de superviser l'exécution du programme, à cause de leur mutation pour la production de feuilletons télévisés ; le retour sur la promesse de mettre à disposition le décor adéquat de l'émission qui a démarré avec un décor provisoire ; l'interruption d'internet sur la télévision les dernières semaines, essentiellement, de la page facebook, exploitée pour certaines tâches, surtout pour la récupération de caricatures ou quelques extraits de vidéos, à même de

faciliter le travail, pour une grande partie et l'échange de la matière entre les journalistes de l'émission....)

Cette perturbation dans la diffusion et le changement de la plage horaire qui lui était réservée a eu des répercussions négatives sur le taux de l'audimat, puisqu'une grande partie des téléspectateurs ne peut être présente chez elle, à la nouvelle heure de diffusion.

Le feuilleton turc programmé par la direction générale de la télévision tunisienne, à l'heure initiale de l'émission, 19h - 20h, dans le but de générer des bénéfices de la publicité, n'a pas bénéficié d'un taux d'audimat respectable et n'a pas connu le succès attendu. Il est, d'ailleurs, possible de le vérifier et d'en faire la comparaison avec les chaînes de télévision concurrentes, à la même plage horaire.

- **Ferida Mabrouki : Directrice du bureau de l'Agence Tunis Afrique Presse à Gafsa**

- Le 7 février et pendant que je couvrais une marche de protestation organisée suite à l'assassinat du Secrétaire général du Parti des nationalistes démocrates unis et chef de file du Front populaire, Chokri Belaïd, la manifestation a tourné en violents affrontements, entre les manifestants et les forces de l'ordre et j'ai fait l'objet d'une agression verbale de la part d'un officier de la Sécurité nationale de Gafsa.

Près de la recette des finances régionale, limitrophe du poste de la région, où ont survenu les affrontements, des agents de la brigade d'intervention qui procédaient à l'évacuation d'un groupe de manifestant ont arrêté un protestataire, que d'autres agents ont commencé à battre et à le traîner jusqu'à une voiture en leur possession. Ensuite, il lui asséner des coups de pieds. Je m'étais approchée de la scène pour prendre quelques photos et les interroger sur les mobiles de cette violence sur un manifestant, d'autant que j'avais relevé, que la victime n'a fait aucun effort pour lutter contre son arrestation

Je portais un gilet « presse » et je n'avais pour arme que ma plume et mon téléphone portable, dont je ne me suis servi que rarement pour prendre des photos.

Je m'étais approchée, en dépit de la densité du gaz lacrymogène et les pierres lancées de partout par les manifestants, voulant atteindre le groupe des forces de l'ordre en question, me dirigeant vers un officier avec rang de capitaine, pour l'interroger sur les raisons d'autant de violence à l'encontre de ce manifestant qui n'a montré aucun signe de résistance.

Je n'avais pas encore achevé ma question, que mon interlocuteur, s'adresse à moi en ces termes, « vas-t'en, espèce de « P... ». Laisse nous travailler... »

Pour quelques secondes, il m'a semblé que ces paroles proférées, ne m'étaient pas adressées, à moi, personnellement. J'ai même oublié, pour quelques instants, que j'étais la seule femme à cet endroit avant de rétorquer, dans une tentative de dissiper un voile et démentir ce que mon ouïe a capté, en disant : Regardez le « gilet », je suis journaliste et en ce moment je travaille. Tout en s'approchant de moi, il me ressasse « je t'ai déjà dit de partir, espèce de P...de P...et laisse nous travailler... ».

Blessée dans l'âme, des larmes d'impuissance et d'humiliation se sont mêlées à celles du gaz lacrymogène. Mais elles étaient de loin beaucoup plus brûlantes. Mes mains qui ont commencé à trembler avaient exprimé, en fait, avant même que mon esprit le conçoive clairement, que j'étais bel et bien cette journaliste visée par ces propos.

Les mots de réconfort exprimés par trois citoyens, jusque là abrités à l'entrée de la Recette des finances et qui étaient suffisamment proches du « spectacle » pour le voir dans ses détails les plus infâmes et que je n'avais même pas remarqués quand ils étaient venus vers moi, m'ont grandement aidée à éviter l'effondrement. C'est que c'est la première fois de ma vie que je fus traitée de « P... »...

Une personne m'a prise par la main. Pendant quelques instants, j'ai eu l'impression d'être incapable de faire un pas en avant pour la suivre. J'ai laissé faire et cette personne a pris la peine de m'accompagner dans le but clair de me protéger de cet officier, tout comme elle me l'a expliqué en me poussant vers la chaussée.

Sans lutter, j'ai continué mon chemin en compagnie de ces citoyens qui n'ont épargné aucun effort pour alléger le poids de toutes ces proférations qui me pesaient lourdement, d'autant que je n'arrivais pas à faire cesser des larmes qui, à leur tour, n'ont pu empêcher une forte sensation d'étouffement intérieure de grossir au fur et à mesure, que cela a failli, enchaîner ma capacité à continuer mon travail et couvrir ces événements.

Sans détour ni complexe, j'avoue que j'ai énormément souffert ce jour là. Par la suite aussi, d'ailleurs. Au point qu'à chaque fois où on m'interroge sur les détails de ce que j'ai subi, les larmes m'étouffent, sans parler du fait que je demeure toujours incapable de prononcer le terme, dont m'a qualifiée l'officier.

Néanmoins et dans mon for intérieur, je ne cesse de me dire que, ce jour là, j'ai, tout de même gagné. En effet, je l'ai emporté, en fin de compte, sur cet officier puisqu'en définitive, j'ai pu, malgré tout, poursuivre mon travail en effectuant la couverture de ces mêmes événements, ce jour là, avec le professionnalisme qui se doit et sans qu'aucun effet de ce qui m'a personnellement touchée, ne soit ressenti dans cette couverture.

- **Samira Soury : Journaliste au bureau de Gafsa de la chaîne Al Hiwar Ettounissi.**

- le journalisme est un métier éprouvant et les violences répétées sur les journalistes empêchent l'aboutissement d'une certaine jouissance. J'ai subi personnellement toutes sortes d'agressions verbales et morales. La dernière en date a eu lieu le 10 mars 2013, quand j'ai fait l'objet d'une

agression ciblée par un motard, au moment où j'étais en train de couvrir la visite de Mme Besma Khalfaoui, veuve du martyr Chokri Belaïd, dans la localité d'El Ktar, du gouvernorat de Gafsa. L'agresseur m'a percutée avec sa moto atteignant la cheville droite, ce qui a nécessité un repos de plus de 25 jours. Et comme si cela ne suffisait pas, il m'a, aussi, traitées des pires qualificatifs avant de prendre la fuite. A noter qu'au moment des faits, je portais le gilet « presse » et un matériel sur lequel était mentionné, d'une façon très visible « chaîne Al Hiwar ettounissi ». J'ai intenté un procès en justice à cet effet.

Cette agression fait suite à une autre, en date du 24 novembre 2012, exprimée à travers une communication téléphonique, provenant d'un individu originaire de la municipalité de Ksar-Gafsa, quand il a appris que j'étais dans l'impossibilité de couvrir un sit-in. La personne en question tenait absolument à ma présence pour couvrir la manifestation qui coïncidait au même moment que d'autres événements plus importants que nous devons couvrir. J'ai, également, porté plainte, à cet effet.

N'omettons pas la manière avec laquelle composent les responsables de l'administration régionale avec l'équipe de la chaîne Al Hiwar ettounissi, dans le Sud-ouest et avec moi personnellement, à chaque fois où j'ai des difficultés à obtenir une information ou une quelconque déclaration d'un responsable. Souvent, le véritable argument est le fait que je travaille pour une chaîne, dont la ligne éditoriale « s'oppose » au pouvoir et à ses composantes et en est sans cesse, critique. Parfois on me signifie clairement, que notre travail dans la manière de transmettre les souffrances, par l'image, des gens et de leurs problèmes, constitue une sorte d'incitation à l'insurrection, aux manifestations et au blocage des routes.

Il va sans dire que la pratique de ces intimidations me laisse tout le temps dans l'attente du pire et me fait sentir l'absence de protection. Ces méthodes réduisent, aussi, ma volonté,

quant il s'agit de présenter objectivement et d'une manière vivante, ce qui reflète la réalité sous toutes ses facettes. Souvent aussi, j'ai l'impression de m'investir en vain au profit de ce métier, pourtant, noble. Mais dans le fond et presque à mon insu, tout ceci ne fait que renforcer ma détermination pour continuer mon travail, avec le même effort et la même fierté d'obéir et de m'attacher aux valeurs que j'ai apprises par mes professeurs à l'Institut de Presse. La solidarité de mes confrères et consœurs dans différents organes de presse, qui m'est exprimée quand je suis sujette à des violations, y est aussi pour quelque chose, car elle ranime, à chaque fois, mon courage à m'attacher à l'essence de mon métier et à continuer mon parcours professionnel en toute confiance, me basant pour ce faire, sur plus de professionnalisme et une neutralité toujours plus affirmée.

- **Houda Kchaou : Journaliste à Radio-Sfax**

- Les agressions planifiées en tant que moyen pour dissimuler la vérité : c'est ce à quoi œuvrent les adeptes du Parti au pouvoir, aujourd'hui, nous poussant à déduire qu'il n'y a pas de liberté de presse, autant il y a le courage des journalistes. C'est, en tout cas, notre sentiment devant les violations que nous subissons par les ligues de protection de la révolution, à chaque fois où nous critiquons le rendement du gouvernement ou nous donnons l'occasion à ceux qui ont un avis contraire de s'exprimer au nom du pluralisme au sein de la radio.

Tout au long des derniers mois, j'ai été l'objet d'une série d'agressions verbales et autres accusations de diffamations, orchestrées par des membres des ligues de protection de la révolution, alliées du Parti au pouvoir. Cela va jusqu'à la délation et l'atteinte aux mœurs, outre les insultes et les injures ainsi que les menaces de violence.

Ces tentatives d'intimidation ne se limitent pas uniquement aux communications téléphoniques, à la diffamation dans les

pages électroniques, mais certains trouvent le cran d'aller jusqu'à protester auprès de la direction et demander mon exclusion sous prétexte de l'absence d'impartialité m'accusant d'œuvrer en faveur d'un quelconque agenda politique.

Ils ont utilisé de différents moyens pour restreindre le champ de la liberté d'expression dans l'Entreprise où je travaille, parce qu'ils ne croient pas à la nature du travail journalistique que nous effectuons et qui nécessite l'ouverture de l'espace à toute forme d'expression sociétale afin qu'elle puisse se faire entendre, en toute liberté et quelle que soit son positionnement par rapport au processus politique, aux enjeux économique et sociaux et les valeurs qui sont défendues. C'est ce qui les a poussé à organiser plusieurs sit in de protestation devant radio-Sfax, avec comme slogan « Dégage » à l'adresse des voix qui ne leur sont pas acquises. Ils considèrent que ma place est au foyer, loin du travail dans lequel j'ai été élevée et que j'ai assumé conformément aux normes professionnelles et scientifiques.

Le chemin séparant mon lieu de travail de mon domicile est devenue miné de dangers au point que, désormais, je me dois de prendre plus d'une précaution, à chaque pas que je fais. Ceci concerne, même, ma vie privée, car j'ai toujours considéré que les menaces peuvent me nuire, également, en dehors de mon cadre professionnel et que je pouvais être visée tout autant que les membres de ma famille.

Ces pressions peuvent avoir, également, des répercussions sur la valeur de mon rendement ainsi que sur la relation que j'entretiens avec mes collègues. Cet environnement marqué par l'animosité, tant envers moi qu'envers les collègues, s'édifie, essentiellement sur la base des campagnes tendancieuses qui nous visent, sous le slogan mercuriale et trompeur « la Presse de la honte ». C'est qu'on cherche à instaurer une presse sur mesure, qui reproduit l'ancienne expérience, avec tous ses inconvénients et ses erreurs,



Centre de Tunis pour la liberté de la presse

Adresse : 04 rue de Mexique 1002 Belvédère Tunis

N° de tél : +216 71288655

Fax: +216 71288655

site : www.ctlj.orgmailto:info@ctlj.org

mettant fin à la créativité de ceux et de celles qui travaillent dans le secteur.

Aujourd'hui, je suis plus que jamais déterminée à revendiquer la nécessité d'une protection tant pour moi que pour mes collègues, contre toutes formes de violations. Je tiens, également, à mettre devant leurs responsabilités, tous les agresseurs qui nous guettent nous-mêmes et notre métier.

Pour ce faire, il est, cependant, nécessaire de procéder à la conscientisation du large public quant à l'importance du rôle joué par les journalistes quand ils sont à l'écart de toute forme de pression quelle que soit sa provenance et loin de toute ingérence ou autres ordres. Auquel cas, les journalistes ne seraient pas en mesure d'aller vers l'information ni de persévérer dans leur mission afin de révéler les vérités et les présenter à l'opinion publique sans fard ni retouches.

IV. RECOMMANDATIONS

Le Centre de Tunis pour la liberté de la Presse considère que s'opposer aux violations contre les femmes journalistes, demeure tributaire, dans une large mesure, d'une modification voire d'un bouleversement, de l'environnement social, dont la dimension culturelle et spirituelle est influencée d'une mentalité bien ancrée et qui consiste à voir la femme et/journaliste comme étant un être inférieur. Le Centre d'une appelle, clairement à :

- Une représentation égalitaire dans les responsabilités professionnelles, en cohérence avec la présence des femmes journalistes dans le secteur ainsi qu'avec leur compétence et professionnalisme ;
- Une opposition à l'image stéréotypée de la femme journaliste dans les médias tunisiens ;



Centre de Tunis pour la liberté de la presse

Adresse : 04 rue de Mexique 1002 Belvédère Tunis

N° de tél : +216 71288655

Fax: +216 71288655

site : www.ctlj.orgmailto:info@ctlj.org

- Une prise en compte particulière des femmes journalistes dans les régions intérieures, où l'environnement y est plus appauvri et plus marginalisé, favorisant, par conséquent, les violences et l'exploitation à leur encontre. Il est, également, impératif de mettre à disposition, suffisamment de mécanismes de protection en leur faveur.
- Une mise en place d'espaces informationnels permanents pour traiter des questions spécifiques aux femmes journalistes
- Un renforcement des sanctions administratives et judiciaires contre les agresseurs des journalistes femmes ;
- L'encouragement des femmes journalistes à faire parvenir tous les cas d'agressions à leur encontre, y compris celles à caractère sexuel, à toutes les parties concernées, allant jusqu'à la justice.



Centre de Tunis pour la liberté de la presse

Adresse : 04 rue de Mexique 1002 Belvédère Tunis

N° de tél : +216 71288655

Fax: +216 71288655

site : www.ctlj.orgmailto:info@ctlj.org



RAPPORT : LES VIOLATIONS COMMISES SUR LES FEMMES JOURNALISTES



Octobre 2012/ Avril 2013

